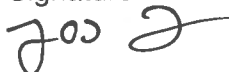


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR CVE SCR CE CONSEIL ACADÉMIQUE		DATE DE LA RÉUNION	26 octobre 2018	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR CE CA EX UQ	
		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)			
		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)			
		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)			
		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)			
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier	Point
Recommandations du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents	3.2

Responsable du dossier	Signature	Date
Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante		17 octobre 2018

Préparé par
Émilie Giroux-Gareau, agente de recherche et de planification, direction des Services à la vie étudiante

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS - Composition du GTSEP - Liste des séances du GTSEP - Proposition d'énoncé de principes - Exemples d'accommodements académiques souhaités par le CSPE
--

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS Le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents recommande que le Comité de la vie étudiante adopte les recommandations qu'il a formulées aux termes de ses travaux.

Synthèse du dossier

Les étudiantes et étudiants parents à l'UQAM

L'UQAM a toujours eu le souci d'être accessible à une société aux réalités plurielles. La diversification, de plus en plus grande, de la communauté uqamienne se traduit notamment par un accroissement du nombre d'étudiantes, étudiants parents. De fait, un sondage à travers le réseau UQ estime à 22 % la proportion de personnes qui doivent concilier études et famille. Le Conseil du statut de la femme et le Conseil supérieur de l'Éducation croient que cette proportion augmentera dans les années à venir avec l'augmentation des exigences du marché du travail en matière de scolarité et les retours aux études plus fréquents.

En novembre dernier, les Services à la vie étudiante ont procédé à un vaste sondage sur ses différents services auprès des étudiantes et des étudiants. Des questions portaient spécifiquement sur les caractéristiques et les caractéristiques et les besoins des étudiantes, étudiants parents. On apprend notamment qu'elles, ils sont deux

fois plus nombreux que la moyenne des répondantes, répondants à étudier à temps partiel et aussi deux fois plus nombreux à effectuer un retour aux études après les avoir interrompues durant deux ans ou plus.

De plus, les étudiantes, étudiants parents utilisent les services d'aide financière et de bourses dans une proportion de 43 %, alors que les étudiantes, étudiants sans enfant le font dans une proportion de 29 %. Le sondage démontre aussi que 40 % des enfants des répondantes, répondants sont d'âge préscolaire et 50 % ont moins de 12 ans.

Les besoins le plus souvent exprimés par les étudiantes, étudiants parents à travers ce sondage sont :

- un meilleur soutien financier dont plus d'accès à des bourses (souvent réservées aux étudiantes, étudiants à temps complet) ;
- un service de halte-garderie ;
- plus d'accès aux services d'orientation et d'insertion professionnelle et
- de l'aide pour la conciliation études-famille.

Par ailleurs, un Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) a été constitué en 2008. Reconnu par l'UQAM depuis sa création, le CSPE a obtenu le statut de groupe d'envergure en 2011. Depuis maintenant 10 ans, le CSPE s'emploie à sensibiliser la population de l'UQAM à la réalité des étudiantes, étudiants parents, à défendre leurs droits et leurs intérêts ainsi qu'à améliorer leurs conditions socioéconomiques.

La création et les travaux du GTSEP

Pour répondre aux préoccupations des étudiantes, étudiants parents, le Comité de la vie étudiante a créé le Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants parents (GTSEP) en septembre 2016.

Le mandat du GTSEP est de :

- établir la cartographie des mesures de soutien aux étudiantes, étudiants parents actuellement disponibles à l'UQAM ;
- documenter les constats formulés par le CSPE en matière de soutien aux étudiantes, étudiants parents ;
- déterminer les mesures de soutien aux étudiantes, étudiants parents nécessaires pour corriger les lacunes notées, et ce, à l'intérieur des limites financières et matérielles qui sont prescrites à l'Université par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec ;
- déterminer, le cas échéant, quelles modifications pourraient être apportées aux règlements et aux politiques de l'UQAM ;
- déterminer, le cas échéant, si une nouvelle politique devrait être élaborée.

La composition du groupe de travail se trouve en annexe.

Le GTSEP a commencé ses travaux en décembre 2016 et s'est réuni à sept reprises depuis. Les sujets abordés lors de chacune des réunions se trouvent en annexe.

Les recommandations du GTSEP

Plusieurs thèmes ont fait l'objet de discussions et aux termes de ses travaux, le GTSEP recommande ce qui suit, sous réserve de la faisabilité :

- Statut d'étudiante, étudiant parent
 - Que l'UQAM reconnaisse le statut d'étudiante, étudiant parent dans un énoncé de principe (la proposition se trouve en annexe) ;
 - Qu'une séance d'information soit offerte aux personnels, notamment aux agentes, agents de gestion des études, aux enseignantes, enseignants et aux directions de programme, sur la réalité des étudiantes, étudiants parents et sur les accommodements possibles (des exemples d'accommodements souhaités sont listés en annexe) ;

- Que des démarches soient faites auprès des instances visées afin que la pertinence d'identifier les étudiantes, étudiants parents soit analysée et, s'il y a lieu, de le prévoir dans le plan de refonte du système informatique de l'UQAM ;
- Que l'étudiante, l'étudiant en congé parental puisse continuer à avoir accès à certains services, moyennant les frais afférents, dans la mesure où les systèmes de l'UQAM le permettent.
- Statut « réputé étudier à temps complet »
 - Que soit réputé étudier à temps complet l'étudiante, étudiant inscrit à au moins 20 heures d'enseignement par mois et qui est dans l'une des situations suivantes :
 - Est enceinte d'au moins 20 semaines ;
 - Est chef de famille monoparentale et habite avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre ;
 - Habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint qui est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre ;
 - Habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.

Notons qu'il s'agit de la même définition que celle de l'Aide financière aux études du Gouvernement du Québec. Ce statut permettrait un meilleur accès à certains avantages tels que des bourses d'études et le tarif réduit de la STM. Cela n'aurait pas d'incidence sur le financement de l'UQAM et ne vise pas l'inscription à des programmes d'études ou des stages requérant un cheminement à temps complet.

- Octroi des statuts
 - Que l'UQAM mandate un comité de travail technique pour analyser la faisabilité et les modalités de l'octroi du statut « réputé étudier à temps complet » aux étudiantes, étudiants parents. Le comité pourrait notamment se pencher sur la possibilité d'être réputé à temps complet tout en bénéficiant de la durée des études et des frais de scolarité associés aux études à temps partiel ;
 - Que le statut d'étudiante, étudiant parent et le statut « réputé étudier à temps complet » soient octroyés à celle, celui qui fournit le certificat de naissance de l'enfant et, s'il y a lieu, les autres documents pertinents au soutien de sa demande dans les délais prescrits ;
 - Qu'une unité organisationnelle soit responsable de recevoir les demandes et d'octroyer les statuts aux étudiantes, étudiants parents qui répondent aux critères.
- Soutien financier
 - Que la Fondation de l'UQAM continue de proposer aux donateurs d'offrir des bourses aux étudiantes, étudiants parents ;
 - Que la Fondation de l'UQAM considère offrir des bourses aux étudiantes, étudiants en congé parental ;
 - Que la Fondation de l'UQAM dresse le bilan des bourses offertes et des bourses octroyées aux étudiantes, étudiants parents.
- Accommodements académiques
 - Suivant la stratégie d'éducation inclusive, que l'UQAM favorise les accommodements nécessaires aux besoins particuliers des étudiantes, étudiants parents.
- Politique de conciliation famille-étude
 - Que l'UQAM adopte une politique visant une meilleure conciliation famille-études regroupant l'énoncé de principe, les recommandations énoncées ci-dessus et toutes autres dispositions jugées pertinentes.

- Suivi

- Que le Comité de la vie étudiante veille à la mise en place et au maintien des mesures de soutien aux étudiantes, étudiants parents ;
- Que les Services à la vie étudiante poursuivent leur collaboration avec le CSPE afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Soulignons qu'en ce qui concerne les congés parentaux, le groupe de travail a examiné les règlements 5 et 8. Les délais prévus d'interruption des études semblent suffisants, le groupe de travail juge qu'il n'y a pas lieu d'y apporter de modifications.

ANNEXE 1 –

Composition du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants parents

Dans la résolution 2016-CVE-673 qui a créé le GTSEP, la composition était la suivante :

Membres votantes, votants :

- Hugo Cyr, doyen, Faculté de science politique et de droit ;
- Antoine Goutier, adjoint au vice-recteur à la Vie académique ;
- Manon Vaillancourt, directrice des Services à la vie étudiante ;
- 1 étudiante, étudiant membre du Comité de soutien des parents étudiants à être nommé (Julie Bruneau a été nommée en novembre 2016) ;
- 2 étudiantes, étudiants désignés par les associations étudiantes facultaires à être nommés (Guillaume Valladon de l'AÉESG a été nommé en novembre 2016) ;

Membre observatrice :

- Josée Fortin, directrice adjointe des Services à la vie étudiante ;

Personnes-ressources :

- Sandra Clastrier, secrétaire ;
- Christine Couvrat, agente de recherche et de planification à la direction des Services à la vie étudiante.

Le comité s'est réuni trois fois puis les travaux ont été suspendus entre mars 2017 et février 2018.

À la reprise des travaux, le comité était composé de :

Membres votantes, votants :

- Antoine Goutier, conseiller cadre à la vie universitaire ;
- Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante ;
- Catherine Lepage, représentante du Comité de soutien des parents étudiants ;
- Marie-Michèle Tourigny-Houle, représentante de l'AFELC

Personnes-ressources :

- Linda Boisjoli, secrétaire de direction aux Services à la vie étudiante ;
- Émilie Giroux-Gareau, agente de recherche et de planification à la direction des Services à la vie étudiante.

Le comité s'est réuni à quatre reprises entre les mois de février et de mai 2018.

ANNEXE 2 –

Séances du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants parents

19 décembre 2016

- Présentation de ce qui se fait déjà à l'UQAM pour les étudiantes, étudiants parents ;
- Présentation par le CSPE des besoins des étudiantes, étudiants parents ;
- Présentation de l'Avis sur les parents étudiants de l'ESG UQAM ;
- Discussions sur les attentes des membres et sur l'organisation du comité.

19 janvier 2017

- Présentation d'une cartographie des demandes du CSPE et des besoins des étudiantes, étudiants parents ;
- Adoption d'un plan de travail.

31 mars 2017

- Échanges avec Nicolas Dedek, directeur du développement philanthropique à la Fondation de l'UQAM sur les bourses destinées aux étudiantes, étudiants parents ;
- Discussions sur le statut d'étudiante, étudiant parent.

Mentionnons que les difficultés à réunir les membres du comité ont passablement ralenti les travaux. Ceux-ci ont repris après quelques mois avec un comité presque entièrement renouvelé.

14 février 2018

- Résumé du mandat du comité et de l'avancement des travaux ;
- Présentation de statistiques sur les étudiantes, étudiants parents ;
- Présentation du tableau comparatif sur le statut d'étudiante, étudiant parent dans d'autres établissements postsecondaires ;
- Adoption d'un plan de travail.

18 mars 2018

- Définition du statut d'étudiante, étudiant parent ;
- Définition du statut « réputé étudier à temps complet » ;
- Soutien financier : suivi auprès de la Fondation de l'UQAM.

27 mars 2018

- Analyse des dispositions sur le congé parental dans les règlements 5 et 8 ;
- Discussions sur les besoins d'aménagements d'horaires.

23 mai 2018

- Besoins des étudiantes, étudiants parents relatifs aux accommodements académiques, à l'accueil, aux services de garde et à l'adaptation des lieux physiques ;
- Promotion des mesures de soutien.

ANNEXE 3 –

Proposition d'énoncé de principes

L'Université reconnaît la diversité de sa population étudiante et les besoins spécifiques de certains groupes. En accord avec sa vision et sa mission de démocratisation et d'accessibilité de l'éducation, elle entend favoriser l'accès et la réussite des étudiantes, étudiants parents.

Suivant les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation et les objectifs de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 du Gouvernement du Québec, l'Université désire participer aux initiatives pour une meilleure conciliation famille-études.

Elle est sensible aux difficultés particulières auxquelles font face les étudiantes, étudiants parents et s'engage à faire les efforts raisonnables pour les appuyer tout au long de leur parcours académique.

Par la présente, l'Université souhaite conscientiser les personnels et la communauté à la réalité des étudiantes, étudiants parents et mettre en place, autant que possible, des mesures d'accueil, de soutien et d'accommodements.

Exemples d'accommodements souhaités par le Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE)

Dans le cadre des travaux du GTSEP, le CSPE a dressé une liste des principaux besoins et demandes des étudiantes et étudiants parents de l'UQAM. Parmi ceux-ci se trouvent des accommodements académiques :

- Prioriser les étudiantes et étudiants parents dans la sélection des stages (pour que le lieu et l'horaire soient plus facilitants pour l'étudiante, l'étudiant parent) ;
- Accorder la possibilité de faire un travail individuellement plutôt qu'en équipe ;
- Se doter de mesures d'accommodements pour les mères enceintes qui travaillent dans les laboratoires (ex. : ne pas utiliser certains produits toxiques ou éviter des manipulations dangereuses) ;
- Permettre plus facilement les reprises d'examens en cas d'urgence (ex. : absence due à un enfant malade) ;
- Établir des règles claires ou créer une instance permettant de discuter la décision d'une enseignante, d'un enseignant à propos d'une situation hors du contrôle de l'étudiante, l'étudiant (ex. : absence à un examen ou travail remis en retard à cause d'un enfant malade, d'un accouchement, d'un deuil périnatal, etc.).

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Recommandations du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents

RÉSOLUTION 2018-CVE-XXX

- ATTENDU les documents déposés en annexe ;
- ATTENDU la mission de démocratisation et d'accessibilité à l'enseignement universitaire de l'UQAM ;
- ATTENDU le nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants qui doivent concilier études et famille ;
- ATTENDU les préoccupations du Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM ;
- ATTENDU les défis particuliers auxquels font face les étudiantes, étudiants parents dans leurs études ;
- ATTENDU les besoins exprimés par les étudiantes, étudiants parents, notamment dans le sondage de novembre 2017 des Services à la vie étudiante ;
- ATTENDU la résolution 2016-CVE-673 adopté par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 créant le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents (GTSEP) ;
- ATTENDU les travaux, échanges et recherches du GTSEP ;
- ATTENDU les discussions en séance ;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

ADOPTE les recommandations suivantes formulées par le GTSEP :

- Que la Fondation de l'UQAM continue de proposer aux donateurs d'offrir des bourses aux étudiantes, étudiants parents ;
- Que la Fondation de l'UQAM considère offrir des bourses aux étudiantes, étudiants en congé parental ;
- Que la Fondation de l'UQAM dresse le bilan des bourses offertes et des bourses octroyées aux étudiantes, étudiants parents ;

- Que les Services à la vie étudiante poursuivent leur collaboration avec le CSPE afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets ;
- Qu'une séance d'information soit offerte aux personnels, notamment aux agentes, agents de gestion des études, aux enseignantes, enseignants et aux directions de programme, sur la réalité des étudiantes, étudiants parents et sur les accommodements possibles ;
- Que l'étudiante, l'étudiant en congé parental puisse continuer à avoir accès à certains services, moyennant les frais afférents dans la mesure où les systèmes de l'UQAM le permettent ;

SUGGÈRE à la Commission des études d'adopter les recommandations suivantes formulées par le GTSEP :

- Que l'UQAM reconnaisse le statut d'étudiante, étudiant parent dans un énoncé de principe ;
- Que des démarches soient faites auprès des instances visées afin que la pertinence d'identifier les étudiantes, étudiants parents soit analysée et, s'il y a lieu, de le prévoir dans le plan de refonte du système informatique de l'UQAM ;
- Que l'UQAM mandate un comité de travail technique pour analyser la faisabilité et les modalités de l'octroi du statut « réputé étudier à temps complet » aux étudiantes, étudiants parents. Le comité pourrait notamment se pencher sur la possibilité d'être réputé à temps complet tout en bénéficiant de la durée des études et des frais de scolarité associés aux études à temps partiel ;
- Que soit réputé étudier à temps complet l'étudiante, étudiant inscrit à au moins 20 heures d'enseignement par mois et qui est dans l'une des situations suivantes :
 - Est enceinte d'au moins 20 semaines ;
 - Est chef de famille monoparentale et habite avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre ;
 - Habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint qui est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre ;
 - Habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale ;
- Que le statut d'étudiante, étudiant parent et le statut « réputé étudier à temps complet » soient octroyés à celle, celui qui fournit le certificat de naissance de l'enfant et, s'il y a lieu, les autres documents pertinents au soutien de sa demande dans les délais prescrits ;
- Qu'une unité organisationnelle soit responsable de recevoir les demandes et d'octroyer les statuts aux étudiantes, étudiants parents qui répondent aux critères ;
- Suivant la stratégie d'éducation inclusive, que l'UQAM favorise les accommodements nécessaires aux besoins particuliers des étudiantes, étudiants parents ;
- Que l'UQAM adopte une politique visant une meilleure conciliation famille-études regroupant l'énoncé de principe, les recommandations énoncées ci-dessus et toutes autres dispositions jugées pertinentes ;

- Que le Comité de la vie étudiante veille à la mise en place et au maintien des mesures de soutien aux étudiantes, étudiants parents.